

FORMATION : DEVENIR OPERATEUR DE VERIFICATIONS ET MESURES DES SYSTEMES DE VMC DES BATIMENTS NEUFS

SF-F1206-4ème éd-avr2025

Objectifs

Acquérir les connaissances requises par le module A, dans le cadre de la qualification N°8741 et de l'autorisation à réaliser des vérifications et mesures des installations des systèmes de ventilation mécanique des bâtiments résidentiels neufs, conformément à la Réglementation Environnementale 2020 (arrêté du 4 août 2021 relatif aux exigences de performance énergétique et environnementale des constructions de bâtiments en France métropolitaine et portant approbation de la méthode de calcul prévue à l'article R. 172-6 du code de la construction et de l'habitation, Art.20)

Les taux de 2023 :

Taux de satisfaction : 90% de satisfaction globale à la formation

Taux de recommandation : 100% des stagiaires ayant suivi la formation nous recommandent

Public Visé

Métiers de l'immobilier et de l'Expertise bâtiment, Diagnostiqueurs immobilier, personnes en reconversion professionnelle

Durée

21.00 Heures

3 Jours

Pré Requis

Afin de suivre le module de formation obligatoire, le stagiaire doit connaître, au moment de son inscription, l'intégralité du contenu du cahier des charges du module A

Le stagiaire doit connaître, au moment de son inscription, l'intégralité du contenu du cahier des charges du module A.

Parcours pédagogique

Module A : 1 jour (7h) en distanciel

Le cadre réglementaire :

L'arrêté de mars 1982

Le DTU 68.3

Les différents Avis Techniques (ATec)

Les règles RAGE

L'observatoire national de la ventilation

Les acteurs :

Ministère en charge de la construction

ADEME

Cerema

Organisme(s) de qualification

Effinergie

Synéole

Club ventilation

Les différents éléments constitutifs d'un système de ventilation, les différents types de systèmes de ventilation existants et leurs fonctionnements :

Principaux systèmes : ventilation collective, ventilation individuelle,

Les différents types de ventilation : naturelle, mécanique, hybride,

La ventilation mécanique simple flux, double flux, autoréglable, hygroréglable,

Les différents modes de fonctionnement (autoréglable, hygroréglable) des bouches et modules d'entrée d'air et en particulier la spécificité des modules d'entrée d'air sur les fenêtres de toit.

Le principe de fonctionnement de la ventilation :

Le fonctionnement d'un ventilateur (débit variable et non variable),
Les différents types de profil des vitesses et les perturbations dans les réseaux de ventilation,
Le principe de dimensionnement d'une installation de ventilation (Ex. calcul des pertes de charge).

L'entretien et la maintenance des systèmes de ventilation :

Bouches et entrées d'air,
Groupe d'extraction,
Réseau,
Etc.

Module B : 2 jours (14h) en présentiel

Généralités :

L'environnement,
Le cadre réglementaire et normatif,
Le cadre de l'autorisation.

Le Protocole RE2020 – Vérification, mesures des performances et exigences pour les systèmes de ventilation mécanique dans le résidentiel neuf :

La prise en compte du Protocole Ventilation RE2020,
Les différentes parties du Protocole Ventilation RE2020,
Les défauts généralement constatés,
Les tableaux de contrôle,
L'échantillonnage des réseaux et des bouches à inspecter,
Le guide d'accompagnement du protocole Promevent.

Pré-inspection de l'installation de ventilation

Vérification fonctionnelle de l'installation de ventilation

Mesure fonctionnelle de pression et de débit aux bouches de ventilation

Mesure spécifique de la perméabilité à l'air des réseaux de ventilation (hors exigences RE2020) :

Le principe d'une mesure de perméabilité à l'air d'un réseau de ventilation,
La définition de l'indicateur f,
Les différentes classes d'étanchéité à l'air,
Les solutions de traitement,
Les retours d'expérience sur les résultats de mesure.

Formation pratique :

La formation pratique doit permettre de mettre en application les principes théoriques étudiés précédemment, pour les 3 volets de la formation :
pré-inspection,
mesures fonctionnelles de débit et de pression aux bouches et vérifications fonctionnelles des installations des systèmes de ventilation mécanique résidentielles.

Méthodes et moyens pédagogiques

Accès à la plateforme e-learning
Exposés, démonstrations, visite sur site ou en atelier de travail, questions réponses, échanges d'expériences, exercices
Pratiques et études de cas

Informations modalités et délais d'inscription

DATE :

nous consulter ou sur <https://www.sonelo.com/>

LIEUX :

Site de formation : Les-Alluets-le-Roi (78)

MODALITÉS ET DÉLAIS D'INSCRIPTION :

Si prise en charge directe : bulletin d'inscription signé 15 jours avant la formation (paiement avec retour de la convention signée)

Si prise en charge par un organisme financeur : envoi du dossier de financement à compléter de 15 jours à 3 mois avant la formation selon le financeur (accord de prise en charge 7 jours avant le début de formation)

Envoi des documents par mail à contact@sonelo.fr ou courrier à SONELO 2 rue traversière 78580 LES ALLUETS LE ROI

Objectifs pédagogiques

Acquérir les connaissances requises par le module A, dans le cadre de la qualification N°8741 et de l'autorisation à réaliser des vérifications et mesures des installations des systèmes de ventilation mécanique des bâtiments résidentiels neufs, conformément à la Réglementation Environnementale 2020 (arrêté du 4 août 2021 relatif aux exigences de performance énergétique et environnementale des constructions de bâtiments en France métropolitaine et portant approbation de la méthode de calcul prévue à l'article R. 172-6 du code de la construction et de l'habitation, Art.20)

Qualification Intervenant(e)(s)

Equipe Technique SONELO et/ou partenaires référencés.

Méthodes et modalités d'évaluation

1. Contrôle des connaissances théoriques selon un QCM de 40 questions élaboré au niveau national (Le stagiaire doit obtenir la note minimale de 30/40)
Un stagiaire peut tenter de passer 3 fois le contrôle des connaissances théoriques
2. Examen pratique 15 jours après la fin de la formation théorique et pratique (2 passages compris. En cas d'échec, le 3ème passage est facturé 200€.)
3. Evaluation de la rédaction d'un rapport : le stagiaire doit réaliser seul un rapport, après sa formation théorique et la validation pratique de la mesure. Ce rapport sera évalué (2 corrections comprises. En cas d'échec, la 3ème correction sera facturée 100€)

Modalités d'Accessibilité

Nous contacter préalablement pour les personnes en situation de handicap

Tarifs (net de taxes)

Inter (Par Stagiaire) : **1 000.00 €**

Intra (Par Jour) : **Nous consulter**



Contactez-nous !

SONELO Formation
Tél. : 01.39.75.36.96
Mail : contact@sonelo.fr

Assistance technique et pédagogique (e-learning)
Tél. : 01.39.75.36.96
(assistante de formation)